

**REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION
03 avenue des Meuniers**

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-24, L. 2213-1 et suivants, les articles L. 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Attendu que des travaux pour le remplacement du poste électrique de l'entreprise CNH doivent être effectuer par la société CEFF.

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers et du chantier,

ARRETE

Article n°1 : Le présent arrêté prend effet les 09 et 10 décembre 2025 de 08h00 à 17h00 devant le 03 avenue des Meuniers.

Article n°2 : La circulation est restreinte et limitée à 30 km au droit du chantier et se fera en demi chaussée alternée par feux tricolores.

Article n°3 : Le stationnement est interdit à tous véhicules sauf pour véhicules de chantier, secours et service public.

Article n°4 : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue sur place par la société CEFF.

Article n°5 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

Article n°6 : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Article n°7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Plessis Belleville.

Article n°8 : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article n°9 : Il sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
- Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville,
- Société CEFF 5 Rue du Bernago à Compiègne

Le Plessis Belleville,
Le 13 octobre 2025,
Le Maire,

Dominique MAGUINE,

